

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Délibération n°

2021087

Date de convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 18/10/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19
Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 22

Vote : 22

Pour : 22 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 8 octobre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Philippe BIGOTEAU, Mikel AMILIBIA.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECART, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Guénaël LE CAM, Sylvie ITHOURRIA, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mmes Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS) & Ms Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Christian GARRIGUES (pouvoir à M. Philippe ENSALES.

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

OJ n°11 : Indemnité de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Pour rappel : Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (l'indice brut 1027-indice majoré 830) de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Par délibération du 30 septembre 2020, le conseil municipal de Bassussarry a fixé les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués en fonction des barèmes fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT, articles 2123-23 et 2123-24), comme suit :

	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Maire	43.19%
1 ^{er} Adjoint	17.47%
2 ^{ème} Adjoint	17.47%

3 ^{ème} Adjoint	17.47%
4 ^{ème} Adjoint	17.47%
1 ^{er} Conseiller municipal délégué	8.74%
2 ^{ème} Conseiller municipal délégué	8.74%
Montant de l'enveloppe indemnitaire totale en %	130.55% (max. 130.80%)

Par courrier reçu le 7 septembre 2021, M. Philippe BIGOTEAU, conseiller municipal délégué à la protection de l'environnement et au cadre de vie, a souhaité pour des raisons personnelles, renoncer à sa délégation.

Aussi, à compter du 15 octobre 2021, la délégation de fonction en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie sera confiée par arrêté du Maire, à Mme Fleur BEYRIS, conseillère municipale.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Considérant que le montant des indemnités allouées au Maire, aux adjoints, et aux conseillers délégués reste inchangé au regard de la délibération du 30 septembre 2020,

- ✓ **Prend acte** que M. Philippe BIGOTEAU sera remplacé dans ses fonctions de conseiller délégué à la protection de l'environnement et du cadre de vie par Mme Fleur BEYRIS à compter du 15 octobre 2021,
- ✓ **Décide** que l'indemnité de fonction de M. BIGOTEAU, votée en conseil municipal le 30 septembre 2020, sera versée à Mme Fleur BEYRIS à compter du 15 octobre 2021.

Fait à Bassussarry, le 13 octobre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

